
AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

PRENEZ AVIS QUE les règlements suivants adoptés par le conseil municipal le 6 décembre 2021, ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources et sont entrés en vigueur le 2 février 2022, date apparaissant sur les certificats de conformité émis par la MRC.

- *Règlement 2021-07 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2010-04 et ses modifications*
- *Règlement 2021-08 modifiant le règlement de zonage numéro 200805-03 et ses modifications*

QU'une copie de ces règlements a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau, selon les consignes sanitaires en vigueur.

QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 15 février 2022.



Etienne Bélisle
Directeur général et
Secrétaire-trésorier